



FR

ASSEMBLEE GENERALE
74^{ème} session
Rome, 10 décembre 2015

UNIDROIT 2015
A.G. (74) 3
Original: anglais/français
octobre 2015

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget
et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2014**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2014</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2014</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2015 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2014</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2014 approuvé par l'Assemblée Générale à sa 72^{ème} session (Rome, 5 décembre 2013), prévoyait que les dépenses effectives de € 2.272.475,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 2.272.475,00. sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2013.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2014 montrent que les recettes effectives s'élevaient à € 2.111.515,17. En raison des dépenses effectives de € 2.164.347,77, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 faisait apparaître un solde de € 36.557,82, résultant de la somme de € 89.390,42 (reportée de l'exercice financier 2013) moins le solde négatif en 2014 de € 52,832,60.
3. Les recettes et les dépenses pour les Comptes spéciaux s'élevant à € 1.180,69 se compensent. Le solde créditeur du Fonds du Roulement à la clôture de l'exercice financier 2014 s'élevait à € 370.188,55.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	Prévision pour 2014	Recettes effectives 2014
Excédent actif au 1 ^{er} janvier 2014	--	89.390,42
Recettes:		
Gouvernement italien	126.250,00	
Autres Etats membres	2.093.255,00	2.050.086,49
Contributions extraordinaires	0,00	20.000,00
Intérêts	1.000,00	339,00
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	22.000,00	26.089,68
Total des recettes effectives et excédent actif au 1^{er} janvier 2015	<u>2.272.475,00</u>	<u>2.200.905,59</u>
Intérêts sur les avoirs du Fonds de Roulement	<u>0,00</u>	<u>1.180,69</u>
Total des recettes de l'exercice 2014	2.272.475,00 =====	2.202.086,28 =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2014, qui indiquent une réduction globale de € 36,557.28, sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2014 et peuvent se résumer ainsi:

	Estimation pour 2014	Dépenses effectives	Différence	
			Economie	Excédent
A) Dépenses ordinaires				
Chap. 1. Indemnités à titre de remboursement des frais	232.369,60	202.478,35	29.891,25	--
Chap. 2. Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.277.481,00	1.159.051,67	118.429,33	--
Chap. 3. Charges sociales	424.624,40	392.194,51	32.429,89	--
Chap. 4. Frais d'administration	73.000,00	77.603,22	--	4.603,22
Chap. 5. Frais d'entretien	144.000,00	205.553,92	--	61.553,92
Chap. 6. Bibliothèque	121.000,00	127.466,10	--	6.466,10
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0

B) Dépenses extraordinaires				
Chap. 9. Fonds de roulement	--	--	--	--
Chap. 10. Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	--	--	--	--
Total des dépenses extraordinaires	0,00 =====	0,00 =====	-- =====	-- =====
Total des dépenses effectives	2.272.475,00 =====	2.164.347,77 =====	180.750,47 =====	72.623,24 =====
C) Comptes spéciaux	0,00 =====	1.180,69 =====	-- =====	1.180,69 =====
Total des dépenses d'exercice	2.272.475,00 =====	2.165.528,46 =====	180.750,47 =====	73.803,93 =====

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	Budget	Effectif
Total des dépenses	2.272.475,00	2.165.528,46
Total des recettes	2.272.475,00	2.202.086,28
Solde au 31 décembre 2014	0,00	36.557,82

7. Lors de sa 78^{ème} session (Rome, 8 octobre 2015), la Commission des Finances a pris note des informations ci-dessus et a recommandé l'approbation des Comptes pour l'exercice financier 2014 par l'Assemblée Générale (UNIDROIT 2015 – F.C. (78) 8, para.10).

8. *A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 74^{ème} session, est invitée à approuver les modifications finales au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2014 et à donner le quitus au Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2014, conformément à l'article 38 (5) du Règlement.*